



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le deux décembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-six novembre, sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET

Etais excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : David ROBINET

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel,

Etaient absentes : Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication.

፩፭፻፭

16. Objet : Manifestation Sportive Communautaire - Remboursement partiel de la subvention communautaire versée à l'association « Vélo Club Communautaire Hettange » pour l'organisation de la manifestation Cyclo-cross

Vu la délibération n° 26 du Conseil communautaire du 30 septembre 2025 portant dernière modification du règlement communautaire de soutien à la politique sportive,

Vu la décision n°24 du Bureau Communautaire du 18 mars 2025 actant le versement d'une subvention communautaire d'un montant de 22 000,00 € à l'association « Vélo Club Communautaire Hettange », au titre des manifestations sportives d'intérêt communautaire

pour l'organisation de la manifestation Cyclo-cross qui s'est déroulée les 11 et 12 octobre 2025,

Vu le bilan financier relatif à la manifestation transmis et présenté par le « Vélo Club Communautaire Hettange »,

La manifestation, qui s'est déroulée sur le site de la plaine sportive de Cattenom, s'est conclue par un bilan sportif tout à fait positif. Cependant, le rayonnement de la manifestation a dû être ajusté à la baisse au regard de contraintes externes à l'association, ce qui a conduit à réinterroger plusieurs postes de dépenses. L'analyse du bilan financier fait ainsi apparaître une différence significative entre les dépenses prévisionnelles initialement présentées et les dépenses réellement engagées par l'association, entraînant un montant de subvention justifié inférieur à l'aide communautaire versée. Ainsi, au regard du bilan financier présenté par l'association la subvention communautaire s'établit à 13 674,00 €.

Considérant le trop-perçu par l'association Vélo Club Communautaire Hettange, à hauteur de 8 326,00 €,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- d'arrêter le montant de la subvention au bénéfice de l'association « Vélo Club Communautaire Hettange » pour la manifestation sportive Cyclo-Cross du 11 et 12 octobre 2025 à 13 674,00 €,
- de solliciter le remboursement de la somme de 8 326,00 €, auprès de l'association « Vélo Club Communautaire Hettange » à titre de trop perçu de subvention au regard des dépenses réellement engagées pour l'organisation de la manifestation Cyclo-cross 2025,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 3 décembre 2025

Le Président,
Michel PAQUET

